

SUBVENTIONS PAR GESTE : MaPrimeRénov' en France métropolitaine

et primes CEE dans les Côtes d'Armor (mise à jour : 08/09/2026)

Revenu fiscal de référence (RFR)	BLEU (très modeste)		JAUNE (modeste)		VIOLET (intermédiaire)		ROSE (supérieur)	
SUBVENTION	MPR	CEE	MPR	CEE	MPR	CEE	MPR	CEE
ISOLATION								
Plancher de combles perdus, rampants de toiture, toiture-terrasse	-	14€/m²	-	10€/m²	-	10€/m²	-	10€/m²
Mur	-	13€/m²	-	9€/m²	-	9€/m²	-	9€/m²
Plancher bas sur sous-sol, garage, ou vide-sanitaire	-	9€/m²	-	6€/m²	-	6€/m²	-	6€/m²
Fenêtre ou porte-fenêtre en remplacement de fenêtre ou porte-fenêtre en simple vitrage	-	30€/m²	-	18€/m²	-	18€/m²	-	18€/m²
Fermeture isolante	-	4€/m²	-	2,50€/m²	-	2,50€/m²	-	2,50€/m²
CHAUFFAGE								
Pompe à chaleur air/eau ¹ avec 111% < ETAS < 140 %	5000€ ²	450 à 900€ ³ ou 2700 à 5550€ ^{2,4,5}	4000€ ²	300 à 600€ ³ ou 1500 à 3200€ ^{2,4,5}	3000€ ²	300 à 600€ ³ ou 1500 à 3200€ ^{2,4,5}	-	300 à 600€ ³ ou 1500 à 3200€ ^{2,4,5}
Pompe à chaleur air/eau ¹ avec ETAS > 140 %	5000€ ²	250 à 1100€ ³ ou 3200 à 6500€ ^{2,4,5}	4000€ ²	330 à 650€ ³ ou 1900 à 3900€ ^{2,4,5}	3000€ ²	330 à 650€ ³ ou 1900 à 3900€ ^{2,4,5}	-	330 à 650€ ³ ou 1900 à 3900€ ^{2,4,5}
Pompe à chaleur hybride	-	1000€	-	600€	-	600€	-	600€
Pompe à chaleur air/air	-	380 à 1100€ ⁵	-	280 à 720€ ⁵	-	280 à 720€ ⁵	-	280 à 720€ ⁵
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique ¹ avec 111% < ETAS < 140 %	11000€ ²	1000 ³ ou 6000€ ²	9000€ ²	600 ³ ou 3500€ ²	6000€ ²	600 ³ ou 3500€ ²	-	600 ³ ou 3500€ ²
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique ¹ avec ETAS > 140 %	11000€ ²	1200 ³ ou 7200€ ²	9000€ ²	720 ³ ou 4200€ ²	6000€ ²	720 ³ ou 4200€ ²	-	720 ³ ou 4200€ ²
Système solaire combiné	-	1210 ⁶ ou 7260€ ^{2,7}	-	730 ⁶ ou 3400€ ^{2,7}	-	730 ⁶ ou 3400€ ^{2,7}	-	730 ⁶ ou 3400€ ^{2,7}
Chaudière à granulés et/ou bois / plaquettes	-	250€ ³ ou 2000€ ⁴	-	200€ ³ ou 1200€ ⁴	-	200€ ³ ou 1200€ ⁴	-	200€ ³ ou 1200€ ⁴
Poêle / insert / ou cuisinière à bois et/ou granulés	-	70 à 300€ ⁸ ou 800€ ⁹	-	50 à 180€ ⁸ ou 800€ ⁹	-	50 à 180€ ⁸ ou 500€ ⁹	-	50 à 180€ ⁸ ou 500€ ⁹
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1200€	700€	800€	700€	400€	450€ ²	-	450€ ²
Remplacement de conduit d'évacuation des produits de combustion en bâtiment collectif ¹⁰	-	700€	-	700€	-	450€	-	450€
EAU CHAUDE SANITAIRE								
Chauffe-eau thermodynamique	-	150 ⁶ ou 1030€ ⁷	-	90 ⁶ ou 350€ ⁷	-	90 ⁶ ou 350€ ⁷	-	90 ⁶ ou 350€ ⁷
Chauffe-eau solaire individuel	-	210 ⁶ ou 1050€ ⁷	-	130 ⁶ ou 500€ ⁷	-	130 ⁶ ou 500€ ⁷	-	130 ⁶ ou 500€ ⁷
VENTILATION								
VMC simple flux hygroréglable basse consommation	-	400€	-	250€	-	250€	-	250€
VMC double flux	-	550€	-	300€	-	300€	-	300€

¹ Dans le cas d'une pompe à chaleur fabriquée dans l'espace économique européen
² Dans le cas d'un logement occupé en tant que résidence principale
³ Hors remplacement d'une chaudière à énergie fossile (fioul / gaz / charbon)
⁴ En cas de remplacement d'une chaudière à énergie fossile
⁵ Montant variant en fonction de la surface chauffée par la pompe à chaleur

⁶ En cas de conservation ou d'installation d'un appareil à énergie fossile
⁷ Dans le cas où aucun appareil à énergie fossile n'est conservé ou installé
⁸ Montant variable en fonction de l'efficacité énergétique saisonnière de l'appareil
⁹ En cas de remplacement d'un appareil à charbon
¹⁰ En cas de conduit incompatible avec une chaudière gaz à condensation

SUBVENTIONS PAR GESTE : MaPrimeRénov' en France métropolitaine et primes CEE dans les Côtes d'Armor (mise à jour : 08/09/2026)

Revenu fiscal de référence (RFR)	BLEU (très modeste)		JAUNE (modeste)		VIOLET (intermédiaire)		ROSE (supérieur)	
SUBVENTION	MPR	CEE	MPR	CEE	MPR	CEE	MPR	CEE
EMETTEURS DE CHALEUR								
Plancher chauffant hydraulique	-	150€	-	100€	-	150€	-	150€
Radiateur basse température	-	10€	-	8€	-	8€	-	8€
Désembouage	-	90 ¹¹ ou 180€ ¹²	-	80 ¹¹ ou 160€ ¹²	-	80 ¹¹ ou 160€ ¹²	-	80 ¹¹ ou 160€ ¹²
REGULATION / PROGRAMMATION								
Robinet thermostatique	-	14€	-	10€	-	10€	-	10€
Dispositif d'affichage et d'interprétation des consommations	-	60€	-	40€	-	40€	-	40€
Sonde de température extérieure	-	40€	-	25€	-	25€	-	25€
AUTRES								
Dépose ou comblement de cuve à fioul	1200€ ²	-	800€ ²	-	400€ ²	-	-	-
Audit énergétique ¹³	500€ ²	-	400€ ²	-	300€ ²	-	-	-

Conditions

- Ancienneté du logement supérieure à deux ans dans le cas de la prime CEE, et 15 ans dans le cas de MPR (excepté dans le cas d'un remplacement de chaudière fonctionnant principalement avec une énergie fossile)
- Respect de critères de performance détaillés en pages 46 à 54 du [guide des aides financières](#)
- Fourniture et pose des matériaux et équipements par une [entreprise RGE](#)
- Primes non-cumulables avec MaPrimeRénov' pour une rénovation d'ampleur (parcours accompagné)

Modalités de dépôt des demandes de subventions

- Prime CEE : dépôt à effectuer en ligne, avant signature du devis ou jusque 14 jours après, auprès d'un organisme « obligé » (fournisseur d'énergie ou délégataire) : [cliquer ici pour consulter une liste indicative](#)
- MaPrimeRénov' : dépôt à effectuer en ligne et avant démarrage des travaux sur la [plateforme dédiée](#)

Assistance numérique via France Services

Pour une assistance numérique, nous vous invitons à vous tourner vers France Services ou la conseillère numérique de Dinan Agglomération (Flore HUGUERRE, 06 65 22 35 82) :

COMMUNE	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL
CAULNES	10 rue de la ville Chérel	02 96 88 70 30	caulnes@france-services.gouv.fr
DINAN	5 bis rue Gambetta	02 96 87 17 05	dinan@france-services.gouv.fr
EVAN	12 rue de la Mairie	02 96 27 40 33	evan@france-services.gouv.fr
JUGON-LES-LACS	2 place du Martray	02 96 31 61 62	jugon-les-lacs@france-services.gouv.fr
MATIGNON	7 rue Ledan	02 96 41 24 40	matignon-saint-cast-le-guildo@france-services.gouv.fr
PLANCOET	3 quai du duc d'aiguillon	02 57 27 00 00	plancoet@france-services.gouv.fr
PLESLIN-TRIGAVOU	2 rue du général de Gaulle	02 96 27 10 12	Pleslin-trigavou@france-services.gouv.fr
PLOUASNE	Place de l'Eglise	06 65 42 66 44	plouasne@france-services.gouv.fr
SAINT-CAST-LE-GUILDON	1 place de l'Hôtel de ville	02 96 41 24 40	matignon-saint-cast-le-guildo@france-services.gouv.fr

Pour toute question, nous vous invitons à vous rapprocher de l'Espace Conseil France Rénov' de Dinan Agglomération. Tél. : 02 96 87 42 44 ; Mail : infoenergie@dinan-agglomeration.fr

¹¹ En appartement
¹² En maison individuelle

¹³ En cas de mobilisation de MPR pour au moins un geste de travaux, hors parcours accompagné